

D) LICENCES MUSICALES :

Lorsqu'il y a soirée avec de la musique, avec ou sans danse, les droits de licences musicales sont défrayés par la Municipalité selon les tarifs en vigueur de ENTANDEM.

Si un organisme accrédité n'a pas déboursé pour utiliser la salle, le coût des droits de licences musicales sera facturé à l'organisme.

Avec danse : 90,12 \$ plus taxes

Sans danse : 45,02 \$ plus taxes

Le tarif peut être modifié sans préavis, selon l'augmentation en vigueur de ENTANDEM.